L'hon. M. Brooks: Une chose est certaine: c'est qu'il y a divergence d'opinions entre vous et moi.

(Texte)

M. Johnson: Monsieur le président, je diffère d'opinion en ce qui concerne deux affirmations qui ont été faites ici il y a quelques instants. Avant de m'en prendre aux affirmations de l'honorable député de Richelieu-Verchères, j'ai d'abord voulu bien vérifier ce qu'il entendait par sa première affirmation. Je voulais savoir s'il était prêt à affirmer à la Chambre qu'il est tout à fait inconstitutionnel pour la province de Québec d'adopter des mesures de nature à favoriser la navigation d'hiver dans les ports du Saint-Laurent jusqu'à Québec. Si j'ai mal compris la déclaration de l'honorable député de Richelieu-Verchères, je suis convaincu qu'il corrigera l'impression fausse qu'il pourrait avoir laissée. Je crois l'avoir entendu dire que les rivières navigables sont du ressort du gouvernement

Le député de Richelieu-Verchères devrait se rendre compte que la constitution restreint les pouvoirs du gouvernement fédéral à la navigation, ce qui est différent. Le gouvernement provincial a certainement "juridiction", jusqu'à un certain point, sur les rivières navigables; et le député de Richelieu-Verchères ne peut ignorer que la constitution doit être interprétée de cette façon.

Je dois aussi ajouter que j'ai l'impression que cette intervention a été provoquée par une déclaration qu'aurait faite le premier ministre de la province de Québec, il y a deux jours, à Québec, à l'effet que les partisans de l'opposition libérale n'ont pas encore compris que nous sommes ici au Parlement fédéral pour parler de politique fédérale. Il est temps que les libéraux cessent d'essayer de prouver, ici à la Chambre, que ce qui est affirmé par le premier ministre de la province de Québec est tout à fait hors de proportion, ou ne constitue que des promesses qui n'ont aucun sens. Il est temps que nos amis libéraux cessent de faire ici de la politique au profit de leur gérant de succursale à Québec, M. Lesage.

Monsieur le président, à regret, je diffère d'opinion avec le ministre des Affaires des anciens combattants sur la question de la navigation d'hiver. Je le dis en toute franchise, je regrette d'avoir à différer d'opinion avec lui à ce sujet, mais je ne puis laisser passer cette occasion sans protester contre ce qu'il a dit.

(Traduction)

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, vu ce qu'a dit le préopinant et la déclaration du ministre des Affaires des anciens combattants, déclaration qui révèle un manquement

atterrant à la solidarité ministérielle au sujet d'une question de grande importance, j'aimerais demander au ministre directement intéressé s'il a des observations à formuler là-dessus, compte tenu de la déclaration qu'il a faite antérieurement, laquelle a été encore versée au compte rendu ce matin et contredite par son collègue.

L'hon. M. Hees: Si le chef de l'opposition avait été à la Chambre il y a environ une semaine, alors que je traitais de ces crédits, il aurait entendu la discussion très nette qui a eu lieu. Mon attitude, et celle du gouvernement, ont alors été bien précisées. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de la préciser de nouveau. Il peut consulter le hansard. Elle y est exposée et je pense qu'il la comprendra très bien.

L'hon. M. Pearson: J'ai bien lu dans le hansard les observations qu'a formulées le ministre la semaine dernière, mais, vu la déclaration que son collègue a faite ce matin, je lui demande s'il a quelque chose à ajouter.

L'hon. M. Hees: Non, monsieur le président.

M. Fisher: Je pense que le ministre des Transports a un peu tort d'adopter une attitude aussi grincheuse au sujet de la voie Maritime du Saint-Laurent. Il a été bien clair la semaine dernière, je crois, car il nous a dit, sauf erreur, qu'il ne favoriserait aucune entreprise qui aurait des effets nuisibles sur quelque région du pays. C'est là un principe que tous peuvent comprendre et que, certes, les socialistes comprennent. Le seul doute qui me vient à l'esprit à cet égard se rattache à une question que j'aimerais poser au ministre des Affaires des anciens combattants. Il fait partie depuis longtemps du parti conservateur et de la Chambre des communes et il est bien au courant des principes et des questions qui l'intéressent.

Un des principes qui viennent peut-être en conflit avec l'état de choses que nous avons tendance à accepter et dont il a été question la semaine dernière est celui de l'efficacité en affaires et aussi de l'intérêt national, lequel consiste à transporter les marchandises au plus bas prix pour l'expéditeur et pour le destinataire. A ce sujet, il me semble que nous pourrions peut-être demander au ministre qui représente le Nouveau-Brunswick, ainsi qu'au ministre de qui relève cette question, s'ils pensent qu'il vaut vraiment la peine de calculer l'économie relative qu'on peut réaliser en maintenant la navigation pendant l'hiver aux ports de Monrtéal et de Québec, et d'en préciser les effets sur l'équilibre économique. Il me semble que pareille mesure et pareille analyse seraient plutôt